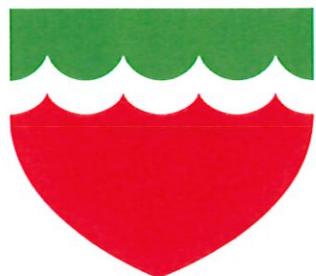


**CAROUGE
NATATION**



COMPTES ANNUELS 2022

DU CAROUGE NATATION



BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2022

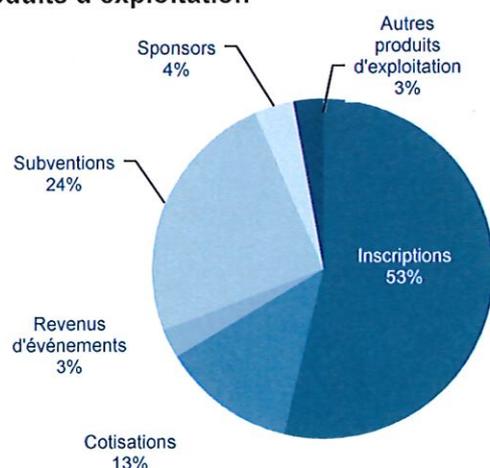
Actifs (montants en CHF)	Commentaires dans l'annexe	2022	2021
Actifs circulants		251 609	326 342
Liquidités	1	112 053	177 779
Créances	2	27 976	72 364
./. Provision clients	2	-4 700	-40 000
./. Provision COVID	2	-	-
Actifs transitoires	3	116 281	116 199
Actifs immobilisés		83 479	94 250
Immobilisations financières	4	-	2 687
Immobilisations corporelles	5	83 479	91 563
Total actifs		335 088	420 592

Passifs (montants en CHF)	Commentaires dans l'annexe	2022	2021
Fonds étrangers à court terme		158 892	159 673
Dettes		24	24
Dettes CT liées aux charges de personnel	6	3 249	20 864
Passifs transitoires	7	155 619	138 785
Fonds étrangers à long terme		200	300
Dettes financières à long terme	8	200	300
Provisions	9	-	-
Fonds propres		175 996	260 619
Réserves provenant des bénéfices accumulés au 1er janvier		260 619	286 516
Réserves		-	-
Bénéfices / pertes		-84 623	-25 898
Total passifs		335 088	420 592

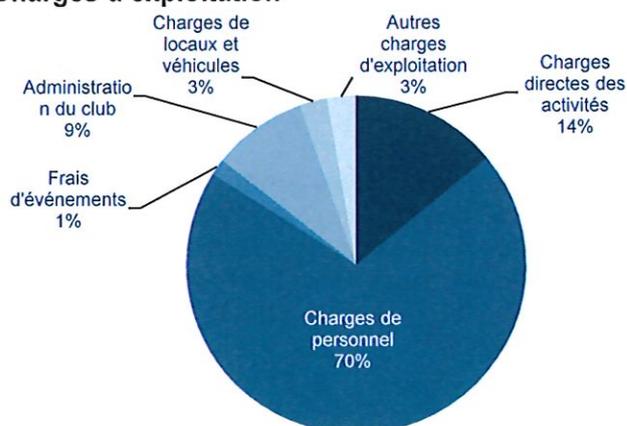
COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2022

Compte de résultat (montants en CHF)	Commentaires dans l'annexe	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
Produits d'exploitation		557 732	515 000	474 891
Inscriptions	10	325 535	275 000	254 984
Cotisations	10	59 700	60 000	60 400
Revenus d'événements	11	18 514	40 000	13 123
Subventions	12	127 683	120 000	115 534
Sponsors	13	26 300	20 000	17 733
Autres produits d'exploitation		-	-	13 118
Charges d'exploitation		654 427	549 000	514 202
Charges directes des activités	14	84 748	72 000	72 398
Charges de personnel	15	476 769	370 000	359 705
Frais d'événements	11	24 350	40 000	8 167
Administration du club	16	36 079	45 000	46 456
Charges de locaux et véhicules	17	13 877	10 000	13 527
Autres charges d'exploitation	18	18 603	12 000	13 950
Résultat d'exploitation	21	-96 694	-34 000	-39 311
Résultat hors exploitation		12 072	-1 000	13 413
Résultat exceptionnel ou hors période	19	15 544	-	14 819
Résultat financier	20	-3 472	-1 000	-1 406
Résultat annuel		-84 623	-35 000	-25 898

Produits d'exploitation



Charges d'exploitation



ANNEXE

AUX COMPTES ANNUELS 2022

Présentation

But de l'association

Le CAROUGE NATATION est le produit de la fusion, en 1993, de l'Union Sportive Carougeoise, fondée en 1964 et du Club de Natation de Carouge.

Sous la dénomination CAROUGE NATATION (CANA) s'est constituée une association, au sens des articles 60 et suivants du Code Civil Suisse. Son siège est à Carouge.

Le CANA a pour but l'initiation et le développement de la natation, des diverses disciplines qui s'y rapportent et l'organisation de manifestations sportives y relatives.

Liste des membres du Comité (31.12.2022)

M. Pierre Bischofberger	Président
M. Pierre Baertschi	Vice-Président
M. Julien Babel	Vice-Président
Mme Christine Carreau	Trésorière
M. Marin Katchamakov	Membre
Mme Carmen Schumacher	Membre

M. Alain Marechal, trésorier, est resté en fonction jusqu'au 7 avril 2022 date de l'assemblée générale 2022.

Mmes Suzanna Hauser et Sandra Ramirez sont restées membres jusqu'au 5 octobre 2022.

Christine Carreau et Julien Babel, nouveaux membres ont été nommés à cette même assemblée générale.

Statut fiscal

L'association bénéficie d'une exonération de l'impôt cantonal et communal, ainsi que de l'impôt fédéral direct, pour une durée indéterminée.

Principes comptables

Principes pour la comptabilisation et la préparation des états financiers

Les états financiers du CANA ont été établis conformément à ses statuts et aux dispositions applicables du Code des obligations.

Conversion de monnaies étrangères

Les avoirs et les engagements en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses, au taux de change en vigueur, à la date du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties en francs suisses, au taux en vigueur, à la date de la transaction.

Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Débiteurs

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale, sur la base des factures émises par l'association pour des prestations réalisées à la date du bouclage.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles détenues par le CANA figurent à l'actif du bilan, à leur coût d'acquisition. Sont considérés comme des immobilisations corporelles les actifs corporels détenus par le CANA dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire et répartis sur la durée d'utilisation de l'immobilisation.

Équipement informatique	4 ans
Véhicule	10 ans
Mobilier	10 ans

Comptes de régularisation actif et passif

Les comptes transitoires sont déterminés selon le principe de la délimitation des charges et des produits sur l'exercice concerné. Etant donné que la saison sportive suit le calendrier scolaire, il y a un décalage entre la comptabilité annuelle et la période sportive.

Fournisseurs et créanciers divers

Les dettes sont portées au bilan, à leur valeur nominale sur la base des factures correspondant à des livraisons ou à des prestations réalisées à la date du bouclage.

Subventions et sponsors

Les subventions et dons de sponsors collectés sont reconnus dans le compte de résultat lorsqu'ils sont dans le pouvoir de disposition de l'association.

Les dons privés, provenant de la collecte de fonds, sont reconnus dans le compte de résultat lorsqu'ils sont encaissés ; par exception à ce principe, les dons affectés à un but précis par le donateur sont reconnus l'année où sont engagées les dépenses opérationnelles ainsi financées.

Les subventions sont reconnues selon l'année mentionnée sur la subvention.

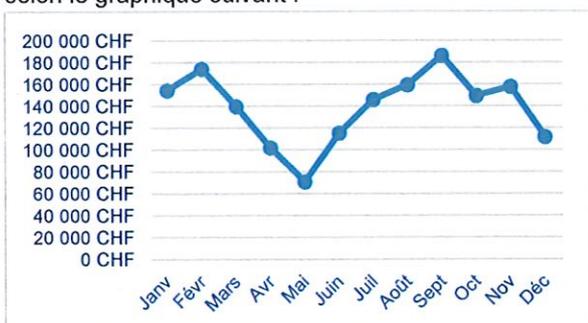
Commentaires sur les postes des comptes annuels

Bilan

1. Liquidités : les liquidités au 31 décembre 2022 sont à un niveau plus bas par rapport à l'année précédente. Ceci est la conséquence de la perte financière (dont de l'évolution des charges de personnel), des factures payées d'avance et d'un investissement dans des vélos d'aquabike.

	2022	2021
Caisse	17 532	7 768
Compte postal	90 237	170 012
Total	107 769	177 779

Durant l'année 2022, le solde de la trésorerie a évolué selon le graphique suivant :



- 2. Créances :** durant l'exercice 2022, une politique de relance a été largement renforcée à la suite de deux années Covid éprouvantes sur le plan de la gestion des activités. Les créances Covid et antérieures ont été passées en pertes sans aucun impact sur le résultat net, cette mesure ayant été anticipée antérieurement par une provision. Cette dernière a donc été dissoute. La provision pour perte sur débiteurs, alignée à la situation actuelle, est de - 4'700 CHF en fin d'année. Ces mesures marquent l'assainissement des comptes débiteurs.
- 3. Actifs transitoires :** ils sont constitués des produits à recevoir et des charges payées d'avance. Dans les produits à recevoir, nous trouvons des subventions prévues pour l'exercice 2022, mais qui ont été encaissées début 2023 et deux contrats de sponsoring. Pour les charges payées d'avance, ce sont des factures concernant en totalité ou en partie 2023 et qui ont été payées fin 2022, on y retrouve l'inscription au championnat, des frais de licences, des frais liés à deux camps, mais également des frais liés à la vie du club (assurances ; frais de licences informatiques).
- 4. Immobilisations financières :** ce montant correspondait dans les comptes 2021 à la garantie loyer d'un appartement loué par le club pour assurer l'hébergement d'un de ses employés, qui a été restituée.
- 5. Immobilisations corporelles :** ce montant correspond à la valeur au 31.12.2022 des investissements suivants :
- deux minibus acquis durant l'année 2018 ;
 - l'équipement informatique, le tableau d'affichage et neuf vélos d'aquabike acquis en 2020 et 2022 ;
 - l'équipement de fitness acquis en 2021.

- 6. Dettes CT liées aux charges de personnel :** il s'agit de comptes temporaires dédiés au paiement des charges sociales et assurances pour le personnel. Ce montant peut varier en fonction des délais de facturation des différents organismes.
- 7. Passifs transitoires :** ils sont constitués des produits reçus d'avance (86%) et des charges à payer. Les produits reçus d'avance sont les inscriptions annuelles payées fin 2022 dont les deux tiers concernent l'exercice 2023. Les charges à payer sont des factures concernant 2022 reçues en 2023.
- 8. Dettes financières à long terme :** ce montant représente le dépôt de garantie demandé aux employés lors de la remise de clés des locaux.
- 9. Provisions :** il n'y a pas de provisions à long terme au 31.12.2022

Compte de résultat

10. Inscriptions et cotisations :

Inscriptions & cotisations : Les activités ont progressé de 22% (+CHF 69'000) par rapport à 2021 pour 37 % par rapport à 2020. C'est surtout le sport pour tous et l'aquabike qui enregistrent la plus forte progression.

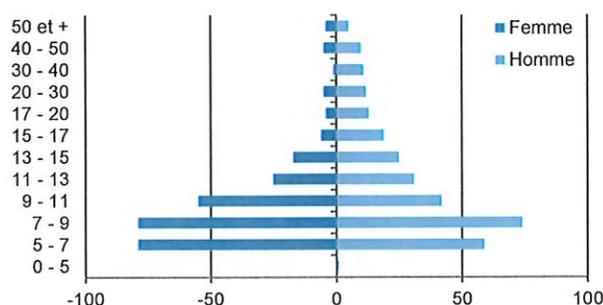
La progression de l'année 2022 par section est la suivante

EDN	+12,2%	SPT	+15,1%
Natation	+10,9%	WP LNA	+0,8%
Water-polo	+9,3%	Aquafitness	+51,7%

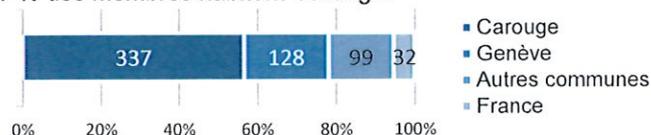
Les inscriptions par activité se répartissent de la manière suivante :

EDN	48,9%	SPT	4,7%
Natation	12,0%	WP LNA	2,5%
Water-polo	14,7%	Aquafitness	17,3%

Membres : pour la saison 2022-2023, **582** membres ont cotisé ¹, 90,9% sont des jeunes qui ont 20 ans ou moins.



57 % des membres habitent Carouge.



¹ avec cotisation annuelle de 100 CHF .

11. Revenus et frais d'événements : les camps sont financés par les participants (à l'exception des frais des entraîneurs).

Cette rubrique intègre par ailleurs un stage à Malaga (non financé) d'environ 5'600 CHF. Ainsi, exception faite de ce stage les revenus et frais d'événements sont à l'équilibre.

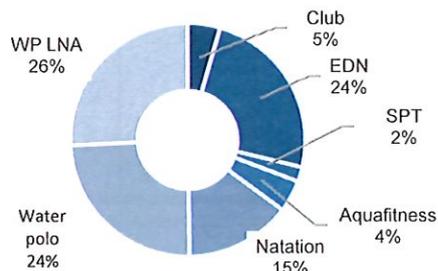
12. Subventions : les subventions comptabilisées sont :

- Ville de Carouge : CHF 60 000
- Jeunesse et sport : CHF 22'394
- Fonds aide au sport : CHF 28'700
- Swiss Olympics – centre de performance : CHF 14'931
- Autres : CHF 1'658

13. Sponsors : le soutien des partenaires privés est en développement, grâce au travail des équipes et aux résultats de la ligue A. Des signatures de nouveaux contrats ont eu lieu à l'automne 2022 qui impacteront les deux prochaines années. Cette rubrique intègre un soutien de CHF 10'000 du Crédit Suisse.

14. Charges directes des activités : ce montant regroupe les charges d'inscription aux championnats et aux meetings, les frais de licences pour les athlètes, les frais de déplacement et l'acquisition de matériel.

15. Charges de personnel : comprend les salaires, des participations aux logements, les prestations sociales, les frais et coûts de formation continue. Avec la poursuite du développement de la LNA, les difficultés de recrutement et d'attractivité sur certaines prestations ainsi que des frais exceptionnels, ces charges ont augmenté de CHF 117'000, mais si on les compare avec celles de 2021, sans les indemnités pertes de gain « Covid », l'augmentation est de CHF 55'000. Le développement des activités a aussi un impact sur ces charges. Enfin le club se positionne dans les meilleures équipes du championnat water-polo de LNA et dispose d'un positionnement natation attractif (profils Espoir ; succès de l'EDN) où des inscriptions sont refusées. Les charges de personnels² se répartissent dans les sections selon les pourcentages suivants :



Le budget 2022 de charges de personnel a été sous évalué de 65'000 CHF.

Au 31 décembre 2022, le CANA employait 12 personnes (dont 10 à temps partiel) :

- 1 gestionnaire administratif (0.5 ETP) ;
- 4 entraîneurs (2.5 équivalents temps pleins (ETP)) ;
- 2 entraîneurs et joueurs semi-professionnels de water-polo (1.8 ETP) ;

- 1 joueur semi-professionnel de water-polo (0.4 ETP) + activité de webmaster (0.2 ETP) ;
- 4 autres joueurs semi-professionnels de water-polo (0.4 ETP) .

Par ailleurs CANA a fait appel à 335 heures de travail sur appel

16. Administration du club : cette rubrique regroupe les frais liés à la gestion administrative du club (cotisations club, frais informatiques, prestations tiers etc.)

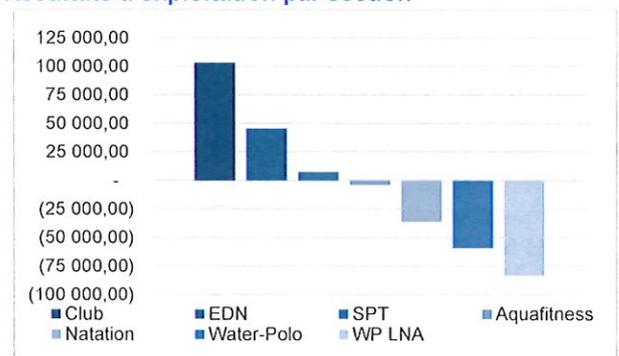
17. Charges de locaux et véhicules : il s'agit des frais d'entretien des véhicules et leurs assurances. Une extension de garantie a été contractée concernant les 2 minibus. Les frais d'essence ont été imputés dans les charges des activités de chaque section.

18. Autres charges d'exploitation : ces charges sont composées principalement des amortissements corporelles pour CHF 13'821, de la gestion des créances Covid et antérieurs (voir 2. Créances) et une provision clients pour 2022 de CHF 3'460.

19. Résultat exceptionnel et hors période : les régularisations des dettes à court terme liées aux charges de personnel figurent en résultat hors période, car non liés à l'exercice 2022.

20. Résultats financiers : ce montant net est constitué des frais bancaires et charges liées aux moyens de paiement comme le terminal de paiement par carte ou en ligne. Ils ont augmenté du fait de l'augmentation de l'aquabike et cours privés dont les inscriptions se réalisent en ligne.

21. Résultats d'exploitation par section



22. Indemnités des membres dirigeants : les membres du comité du CANA ne reçoivent pas d'indemnités pour leur engagement au sein du CANA.

23. Prestations bénévoles : Le volume des prestations bénévoles est estimé à 280 heures de travail mensuel. Par extrapolation, ces prestations bénévoles, pouvant être estimées à une valeur de CHF 210'000 pour 2022, ont été offertes à l'organisation.

24. Événements postérieurs à la date de clôture : les comptes annuels ont été approuvés par le comité le 19 mai 2023. Ils seront soumis à l'Assemblée générale du 31 mai 2023. Entre le 31 décembre 2022 et la date de l'approbation des comptes annuels présents, aucun autre événement n'a eu lieu qui nécessiterait une adaptation des actifs et passifs du CANA au 31 décembre 2022 ou qui devrait être présenté ici.

² Hors primes de matchs

DÉCLARATION D'INTÉGRALITÉ DU CAROUGE NATATION

À l'attention des vérificateurs aux comptes suivants :

- M. Robin Ossent
- M. Thiago Quinteiro

Nous délivrons la présente déclaration d'intégralité en relation avec votre vérification des comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexe) du CANA pour l'exercice 2021 arrêté le 31.12.2021.

Le but de votre contrôle est de délivrer une opinion permettant de déterminer si la comptabilité et les comptes annuels sont conformes dans tous leurs aspects significatifs à la loi suisse et aux statuts.

Nous reconnaissons la responsabilité du comité en ce qui concerne l'établissement des comptes annuels.

Le comité a approuvé les comptes annuels et va les communiquer à l'assemblée générale. Nous confirmons que les exigences légales, pour qu'il soit procédé à une vérification des comptes par des non professionnels, sont réunies.

Nous vous confirmons, en toute bonne foi, les éléments suivants :

- Les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts et, à cet égard, ne comportent pas d'anomalies significatives (erreurs dans la saisie, l'évaluation, la présentation ou la publication. L'omission d'indications en fait également partie).
- Toutes les informations, tous les livres et documents comptables, ainsi que la correspondance commerciale et les procès-verbaux de toutes les assemblées générales et séances du comité/conseil ont été mis à votre disposition.
- L'organisation s'est conformée à tous les accords contractuels et prescriptions légales (p. ex. en matière d'impôts directs, de TVA, d'assurances sociales, de protection de l'environnement) dont leur non-respect pourrait avoir une incidence significative sur les comptes annuels.

- Les informations que nous vous avons fournies concernant l'identification des parties liées sont complètes. De plus, la mention des avoirs et dettes à l'égard de membres ou de salariés de l'association et/ou d'organisations proches est complète et exacte.
- Nous n'avons aucune nécessité ou intention de liquider l'organisation ou de restreindre de façon notable ses activités. Nous n'avons pas, non plus, connaissance d'événements qui portent sérieusement préjudice à la capacité de l'organisation à continuer son exploitation (Going Concern).
- Nous vous avons communiqué, dans le détail, la constitution, la dissolution et l'état des réserves latentes (art. 959c al3 CO).
- Nous n'avons aucun projet ou intention susceptible d'influencer de manière significative l'établissement du bilan, l'évaluation ou la présentation des actifs et des passifs reflétés dans les comptes annuels.
- L'organisation est l'ayant droit de tous ses actifs. Aucun d'entre eux n'a été nanti, à l'exception de ceux mentionnés dans les comptes annuels publiés dans l'annexe.
- Nous avons correctement enregistré et présenté tous les passifs et tous les engagements conditionnels (garanties, cautionnements et déclarations similaires envers des tiers). Tous les événements significatifs postérieurs à la date du bilan, sont enregistrés et présentés dans les comptes annuels.
- Des prétentions, résultant de litiges ou de différends, qui sont importantes pour l'appréciation des comptes annuels de l'entreprise, n'existaient pas à la date du bilan, sont mentionnées en annexe.
- Nous avons présenté tous les contrats de crédit. Les conditions y relatives étaient respectées à la date du bilan et le sont à la date de signature de la présente déclaration d'intégralité.

Carouge, le 22 mai 2023

Pierre BISCHOFBERGER
Président du Carouge natation



Annexe :

- Exemple signé des comptes annuels

Christine CARREAU
Trésorière du Carouge natation



RAPPORT DES VÉRIFICATEURS DE COMPTES

Rapport des vérificateurs des comptes pour l'année 2022,
présenté à l'Assemblée générale du Carouge natation
(CANA), domiciliée à Carouge, le 31 mai 2023

En notre qualité de réviseur des comptes, nous avons
vérifié les comptes annuels au 31 décembre 2022 du CANA.
Ceux-ci présentent un total du bilan de CHF 335 088 et une
perte pour l'exercice de CHF 84 623. Notre révision a été
effectuée sur la base du bilan au 31 décembre 2022 approuvé
par le comité 19 mai 2023

Nous avons contrôlé les comptes annuels 2022 en
procédant à des examens par sondage et à des analyses. Le
bilan et le compte de résultat pour l'exercice 2022 concordent
avec la comptabilité.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes
annuels sont conformes à la Loi et aux statuts. Nous
recommandons à l'assemblée générale d'approuver les
comptes annuels qui vous sont présentés.

Carouge, le 22 mai 2023

M. Robin Ossent



M. Thiago Quinteiro

